



# Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du Canada



Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du Canada, 2022.

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, 2022

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :  
[droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca](mailto:droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca).

PDF

N° de cat. : Em9-12F-PDF

ISSN 2816-864X

## Table des matières

<b>Table des matières</b> .....	<b>3</b>
<b>Message de la Ministre</b> .....	<b>4</b>
<b>Aperçu</b> .....	<b>6</b>
Principes directeurs.....	6
Objectifs .....	6
<b>Introduction</b> .....	<b>7</b>
Le parcours du Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap .....	8
Contexte du gouvernement du Canada sur les mesures à prendre pour aider les personnes en situation de handicap .....	9
<b>Mesures à prendre</b> .....	<b>10</b>
Pilier 1 – Sécurité financière .....	10
Pilier 2 – Emploi .....	11
Pilier 3 – Communautés accessibles et inclusives .....	13
Pilier 4 – Une approche moderne à l'égard des personnes en situation de handicap .....	15

## Message de la Ministre

À titre de ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap du Canada, j'ai l'honneur de présenter le tout premier Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (Plan d'action).

Le Plan d'action est un plan directeur de changement qui vise à rendre le Canada plus inclusif pour plus de 22 % de personnes qui déclarent avoir un handicap dans notre pays, soit 6,2 millions de personnes. Il repose sur 4 piliers : la sécurité financière, l'emploi, des communautés accessibles et inclusives et une approche moderne à l'égard des personnes en situation de handicap. Autrement dit, le Plan d'action vise à améliorer la vie des personnes en situation de handicap au Canada. Les efforts qu'il faudra déployer pour y parvenir – pour rendre le Canada inclusif, juste et exempt d'obstacles physiques, sociaux et comportementaux – seront considérables.

Par le passé, les personnes en situation de handicap au Canada ont été victimes de discrimination, de marginalisation et d'exclusion. Cette exclusion sociale et économique continue d'être l'expérience vécue de nombreuses personnes en situation de handicap dans notre pays. C'est inacceptable et il faut y remédier. C'est ce que fera le Plan d'action.

En 2020, le gouvernement du Canada s'est engagé à élaborer ce plan. Cet engagement s'appuyait sur l'important travail que le gouvernement avait déjà entrepris en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap depuis 2015. Cela comprend :

- la nomination de la toute première ministre responsable des personnes en situation de handicap ;
- l'adoption et la mise en œuvre historique de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* ;
- l'établissement de Normes d'accessibilité Canada ;
- l'adhésion au Traité de Marrakech, qui facilite la production et le transfert international de livres accessibles pour les personnes incapables de lire des imprimés ; et
- l'adhésion au Protocole facultatif de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, qui a permis de renforcer la protection des droits des personnes en situation de handicap au Canada.

Le Plan d'action constitue la prochaine étape majeure vers la participation pleine et entière des personnes en situation de handicap au Canada. Dans l'esprit de « Rien sans nous », nous travaillons en étroite collaboration avec la communauté des personnes en situation de handicap. Toutes les parties de ce plan ont été élaborées en tenant compte des expériences vécues par les personnes en situation de handicap. Nous avons entendu parler des précieuses contributions des personnes en situation de handicap dans nos collectivités et à notre économie. Nous avons appris que les personnes en situation de handicap font face à des obstacles à la participation sociale et économique découlant de la discrimination, des stéréotypes et de l'exclusion systémique. Nous avons entendu des récits de personnes en situation de handicap qui avaient des choix impossibles à faire – choisir entre acheter à manger, payer le loyer ou se procurer les médicaments, équipements ou thérapies nécessaires. Ces choix rendus encore plus déchirants en raison de la pandémie. D'un océan à l'autre, nous vous avons

entendus et nous espérons que vous pourrez, de par vos expériences, vous reconnaître dans le Plan d'action.

Durant la mise en œuvre du Plan d'action, nous continuerons de solliciter la rétroaction des personnes en situation de handicap et des partenaires communautaires afin de nous assurer que le plan continue de répondre aux besoins changeants des personnes en situation de handicap.

Ce plan s'adresse à tous. Nous avons tous des proches, des amis, des voisins et des collègues en situation de handicap. Il est de notre intérêt à tous de veiller à ce que chacun puisse participer et contribuer à notre société, sans obstacles, limites ou discrimination.

L'égalité et l'inclusion des personnes en situation de handicap profitent à tous. En effet, lorsque les personnes en situation de handicap ont des chances égales de contribuer à la vie de leur communauté, de travailler, de bénéficier de la même qualité de service de la part de leur gouvernement et de jouir de la même qualité de vie que tout le monde, nous bâtissons une économie plus forte – et un pays plus fort.

En donnant l'exemple, en travaillant en partenariat avec la communauté des personnes en situation de handicap et en collaborant avec les provinces et les territoires, nous sommes convaincus que nous pouvons réaliser un Canada inclusif qui reconnaît et célèbre la diversité, la créativité, l'innovation et les contributions des personnes en situation de handicap.

Carla Qualtrough

Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap

## Aperçu

Le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du Canada est une approche pangouvernementale complète en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap. Il comprend des facteurs liés au handicap à prendre en compte dans l'ensemble de nos programmes tout en cernant des investissements ciblés dans des domaines clés pour stimuler le changement. Il s'appuie sur des mesures et des programmes existants visant à améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap et établit des mesures nouvelles et significatives.

## Principes directeurs

Le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du Canada est guidé par les principes énoncés dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, notamment :

### « Rien sans nous »

Les personnes en situation de handicap doivent participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'ensemble des systèmes, politiques, des programmes et des services du gouvernement.

### Approche fondée sur les droits de la personne

Les principes des droits de la personne doivent guider l'élaboration et la mise en œuvre de nos systèmes, programmes et processus, y compris les principes d'égalité, de lutte contre la discrimination, de participation et d'inclusion.

### Intersectionnalité

Les systèmes, politiques, programmes et services gouvernementaux doivent tenir compte :

- des différentes façons dont les personnes interagissent avec leur environnement; et
- des multiples formes croisées de marginalisation et de discrimination auxquelles elles font face.

## Objectifs

Le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap vise cinq objectifs clés :

1. améliorer l'inclusion sociale et économique des personnes en situation de handicap;
2. réduire la pauvreté chez les personnes en situation de handicap;
3. atteindre l'objectif d'un Canada exempt d'obstacles d'ici 2040 énoncé dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*;
4. élaborer une approche uniforme en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap à l'échelle du gouvernement du Canada et faciliter leur accès aux programmes et services fédéraux; et
5. favoriser une culture d'inclusion des personnes en situation de handicap.

## Introduction

Voici le tout premier Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du Canada. Ce Plan d'action a été élaboré en collaboration avec les Canadiennes et les Canadiens en vue de réaliser une vision d'inclusivité pour le Canada. Il procède du principe que l'inclusion des personnes en situation de handicap entraîne des avantages pour tous.

Les personnes en situation de handicap forment un volet diversifié et important de la population canadienne. En 2017, au Canada, 1 personne sur 5 âgée de 15 ans et plus, soit environ 6,2 millions de personnes, avait au moins un handicap. Il existe différents types de handicaps et leur gravité peut être tantôt légère, tantôt très sévère. Près de 1 Autochtone sur 3 a un handicap, soit un taux beaucoup plus élevé que celui de la population générale. Le handicap est aussi particulièrement répandu chez les aînés – près de 2 personnes âgées de 65 ans et plus sur 5 ont un handicap.

Les personnes en situation de handicap contribuent à tous les aspects de notre société. Elles contribuent à l'économie, à la culture et au cœur même du pays. Les personnes en situation de handicap sont des amis de confiance, des voisins, des défenseurs du milieu communautaire et des proches bienaimés.

Toutefois, les personnes en situation de handicap font également face à de nombreux défis et obstacles. Ces obstacles créent une exclusion, notamment :

- des perceptions négatives de ce qu'une personne en situation de handicap est capable de faire;
- des immeubles, des lieux de travail et des outils de travail qui ne sont pas accessibles; et
- un plus grand nombre d'obstacles systémiques comme des règles et des pratiques qui les excluent et les discriminent.

De plus, les personnes en situation de handicap doivent composer avec des dépenses plus élevées, ce qui limite leur capacité d'épargner pour l'avenir. La pandémie de COVID-19 n'a fait qu'accentuer les défis et vulnérabilités uniques auxquels font face les personnes en situation de handicap.

Le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du Canada vise à éliminer les obstacles et à relever directement ces défis.

Le Plan d'action met l'accent sur des mesures concrètes, la mobilisation et les résultats. Le handicap est pris en compte dans tous les programmes et services, même ceux qui ne ciblent pas expressément les personnes en situation de handicap. Le Plan d'action évoluera au fil du temps en réponse à la mobilisation continue des personnes en situation de handicap. Il continuera de refléter les réalités des personnes en situation de handicap dans un monde en constante évolution.

## Le parcours du Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap

Le Plan d'action s'appuie sur d'autres travaux fondamentaux pour aider à bâtir une société plus équitable, notamment :

- la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (2019) qui fait date;
- le Sommet national pour les personnes en situation de handicap de 2019; et
- la création du Groupe consultatif sur la COVID-19 en matière des personnes en situation de handicap.

À l'automne 2020, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il créerait un plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Dans le budget de 2021, le gouvernement s'est engagé à verser 11,9 millions de dollars sur 3 ans pour mener des consultations visant à réformer les processus d'admissibilité des programmes et services destinés aux personnes en situation de handicap.

Au cours de l'été 2021, le gouvernement a lancé un processus de mobilisation afin de recueillir des commentaires au sujet du Plan d'action et de la prestation canadienne pour les personnes handicapées auprès :

- des communautés de personnes en situation de handicap;
- de chercheurs;
- d'organisations autochtones; et
- d'autres intervenants.

Cette mobilisation comprenait un sondage en ligne qui a été mené de juin à septembre 2021 et a suscité des milliers de réponses de personnes en situation de handicap ou non.

De plus, le gouvernement fournit des fonds pour aider les organismes de personnes en situation de handicap et les organisations autochtones nationales à mobiliser leurs collectivités à l'égard du Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap et de la prestation canadienne pour les personnes handicapées proposée.

Le gouvernement continue d'organiser des tables rondes avec :

- des personnes en situation de handicap;
- des représentants d'organismes nationaux de personnes en situation de handicap;
- des fournisseurs de services aux personnes en situation de handicap;
- des organismes représentant les personnes en situation de handicap racisées; et
- des chercheurs du domaine du handicap.

Les tables rondes sollicitent des points de vue sur des questions clés liées à la conception et à la mise en œuvre de la prestation canadienne pour les personnes handicapées proposée.

Au cours de la période de mobilisation, les personnes en situation de handicap ont cerné des priorités clés et des domaines d'intervention immédiate :

- elles ont exprimé leurs points de vue sur les lacunes des programmes et des politiques et sur les points à améliorer;
- elles ont cerné des défis et des obstacles; et
- elles ont exprimé leurs préoccupations au sujet de l'incidence disproportionnée de la pandémie de COVID-19 sur les personnes en situation de handicap au Canada.

Le Plan d'action est l'aboutissement des points de vue et des commentaires reçus et il établit l'orientation actuelle du gouvernement. Il prévoit des investissements immédiats et établit la voie à suivre pour d'autres actions à venir.

## **Contexte du gouvernement du Canada sur les mesures à prendre pour aider les personnes en situation de handicap**

Le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux jouent chacun un rôle important dans la prestation de mesures de soutien direct aux personnes en situation de handicap. Le Plan d'action est la feuille de route du gouvernement du Canada pour tenir compte des personnes en situation de handicap dans tous les systèmes et réseaux dans lesquels il exerce ses activités. Même si le Plan d'action met l'accent sur des domaines qui relèvent de la responsabilité fédérale, le gouvernement continuera de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les intervenants auprès des personnes en situation de handicap et les personnes en situation de handicap à sa mise en œuvre.

## Mesures à prendre

Concrètement, les mesures à prendre sont regroupées sous quatre piliers d'action qui se renforcent mutuellement :

### Pilier 1 – Sécurité financière

Au Canada, les personnes en situation de handicap sont moins susceptibles de jouir d'une sécurité financière et plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les personnes qui ne sont pas en situation de handicap. Les personnes en situation de handicap doivent de plus assumer des coûts plus élevés liés à leur handicap.

Le Plan d'action améliorera la sécurité financière immédiate et à long terme des personnes en situation de handicap et réduira l'exclusion financière et les inégalités systémiques de longue date.

#### La réalité d'aujourd'hui

- Les personnes en situation de handicap en âge de travailler sont presque deux fois plus susceptibles que leurs pairs qui ne sont pas en situation de handicap d'être dans la pauvreté (23 % contre 12 % en 2017).
- Au total, près de 917 000 personnes en situation de handicap en âge de travailler vivaient dans la pauvreté en 2017. Parmi elles, plus de 550 000 étaient en situation de profonde pauvreté.
- Le taux de pauvreté était particulièrement élevé chez les personnes ayant un handicap très sévère (près de 34 %) ou sévère (un peu plus de 28 %).
- Selon une enquête participative menée en 2020 par Statistique Canada, un peu plus de 60 % des répondants en situation de handicap en âge de travailler avaient de la difficulté à respecter leurs obligations financières ou à répondre à leurs besoins essentiels en raison de la pandémie.

#### Ce que nous avons entendu

On nous a dit que l'amélioration de la sécurité financière est la priorité la plus urgente. Les personnes en situation de handicap peinent à composer avec les coûts associés à un handicap, comme ceux liés au logement, aux frais médicaux et aux mesures de soutien des personnes en situation de handicap. On nous a dit que les gens paient pour l'équipement médical, les ordonnances, les suppléments et les honoraires des praticiens pour des services médicaux qui ne sont pas financés par le gouvernement. Ces coûts représentent un fardeau important pour les personnes en situation de handicap qui vivent déjà avec un faible revenu fixe. Un loyer plus élevé pour vivre dans un immeuble accessible ou dans un quartier proche des services médicaux et autres est un autre exemple de coût amplifié.

Les répondants ont indiqué qu'ils n'avaient tout simplement pas assez d'argent pour mener une vie confortable. De nombreuses personnes en situation de handicap déclarent vivre bien en deçà du seuil de pauvreté. Les gens ont exprimé leur frustration commune à l'égard de leur situation financière actuelle. Ils nous ont fait part de leur désespoir, de leur épuisement et de leur colère.

## Mesures

- **Élaborer une nouvelle prestation canadienne pour les personnes handicapées** afin de réduire la pauvreté et d'améliorer la sécurité financière chez les personnes en situation de handicap en âge de travailler.
- **Entreprendre des recherches pour mieux comprendre les coûts supplémentaires liés au handicap** et leur incidence sur la sécurité financière des personnes en situation de handicap.
- **Mettre à jour les conditions d'admissibilité et améliorer l'accès au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)**

## Pilier 2 – Emploi

Les personnes en situation de handicap sont sous-représentées dans le marché du travail canadien. Plusieurs personnes en situation de handicap sont sans emploi ou sous-employées. Les obstacles à l'emploi comprennent le manque d'accès aux possibilités de formation et de perfectionnement et des milieux de travail non accessibles. Les personnes en situation de handicap sont également régulièrement victimes de préjugés, de discrimination et d'exclusion en milieu de travail. De nombreux milieux de travail ne sont pas inclusifs pour les personnes en situation de handicap.

Le Plan d'action :

- aidera un plus grand nombre de personnes en situation de handicap à trouver et conserver des emplois de bonne qualité, à avancer dans leur carrière ou à devenir des entrepreneurs;
- aidera les employeurs à rendre les milieux de travail plus inclusifs et accessibles;
- renforcera la capacité des personnes et des organismes qui cherchent à appuyer l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'accessibilité.

### La réalité d'aujourd'hui

- 59 % des personnes en situation de handicap ont un emploi, comparativement à 80 % des personnes qui ne sont pas en situation de handicap.
- Le taux d'emploi est plus faible pour les personnes en situation de handicap.
- Les personnes en situation de handicap qui ont un emploi sont plus susceptibles d'exercer un emploi peu spécialisé.
- On estime à 1,9 million le nombre de personnes en situation de handicap âgées de 15 à 64 ans qui ne sont ni à l'école ni au travail. Parmi celles-ci, 852 000 sont des travailleurs potentiels.
- De 2009 à 2013, 84,3 % des plaintes relatives à un handicap reçues par la Commission canadienne des droits de la personne portaient sur l'emploi.

## Ce que nous avons entendu

On nous a dit que les personnes en situation de handicap accordent beaucoup d'importance à l'obtention d'emplois valorisants qui correspondent à leurs études, à leurs compétences, à leurs aspirations professionnelles et à leurs intérêts.

La possibilité de participer à une formation axée sur les compétences aidera à :

- acquérir une expérience pertinente permettant de réaliser ces intérêts et ambitions;
- assurer une participation à long terme au marché du travail;
- améliorer la satisfaction au travail.

On nous a dit qu'un milieu de travail accueillant est l'une des façons les plus importantes d'aider les personnes en situation de handicap à trouver et à conserver un emploi. Cela comprend les adaptations du lieu de travail et d'autres mesures de soutien. On nous a aussi dit que de nombreux employeurs ne connaîtraient peut-être pas les avantages économiques rattachés à l'embauche de personnes en situation de handicap et à l'établissement d'un effectif diversifié. Les Canadiens ont souligné la nécessité de changer l'attitude négative et la stigmatisation manifestées par les employeurs lorsqu'il s'agit d'embaucher et de maintenir en poste des personnes en situation de handicap. Nous avons également appris que les employeurs ont besoin de ressources et de soutien pour s'assurer que leurs pratiques d'embauche et leurs milieux de travail sont aussi inclusifs que possible.

## Mesures

- **Mettre en œuvre une stratégie d'emploi pour les personnes en situation de handicap** qui :
  - aidera des personnes en situation de handicap à trouver et à conserver de bons emplois;
  - aidera des personnes en situation de handicap à progresser dans leur carrière ou à devenir des entrepreneurs;
  - aidera à soutenir les employeurs dans le développement de milieux de travail inclusifs;
  - aidera les organismes et les personnes qui offrent une aide liée à l'emploi aux personnes en situation de handicap.
- **Investir plus de 270 millions de dollars en nouveaux fonds distribués par l'entremise du Fonds d'intégration** pour les personnes handicapées.
- **Créer un conseil sur l'inclusion des personnes en situation de handicap** dans le milieu des affaires chargé de conseiller la ministre et dont les membres agiront à titre de champions nationaux de l'inclusion des personnes en situation de handicap au milieu des affaires.
- **Lancer une stratégie nationale d'emploi pour les anciens combattants** dans le but de veiller à ce que tous les anciens combattants, y compris ceux qui sont en situation de handicap, trouvent un travail valorisant après leur libération des Forces armées canadiennes.
- **Moderniser la Loi sur l'équité en matière d'emploi** en réduisant les inégalités et les obstacles à l'emploi dans les milieux de travail fédéraux.

- **Améliorer le soutien aux bénéficiaires du Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada** dans leurs tentatives de retour au travail en concevant un projet pilote de retour au travail.
- **Intégrer l'inclusion des personnes en situation de handicap aux programmes relatifs au marché du travail existants d'EDSC.**

### **Pilier 3 – Communautés accessibles et inclusives**

Les personnes en situation de handicap sont confrontées à des obstacles de nature physique et liés à la communication et aux attitudes qui les empêchent de participer à la vie communautaire. En effet, les systèmes, les services et les espaces :

- ne tiennent pas compte du handicap dans leur conception;
- ne comprennent pas les besoins d'un espace inclusif pour les personnes en situation de handicap; ou
- fonctionnent avec de fausses hypothèses sur le handicap.

Le Plan d'action réduira les obstacles matériels et liés à la communication et aux attitudes qui empêchent les personnes en situation de handicap de participer pleinement à la vie communautaire et à l'économie, y compris les obstacles dans :

- les bâtiments communautaires;
- les lieux publics; et
- les milieux de travail.

#### **La réalité d'aujourd'hui**

- 50 % des personnes en situation de handicap font face à des obstacles qui limitent leur capacité de se déplacer dans des édifices publics.
- Près de la moitié (45 %) des personnes en situation de handicap ont fait face à des obstacles liés aux technologies de l'information et des communications.
- Les personnes en situation de handicap disent faire face à divers obstacles liés à la communication, notamment au téléphone (43 %) et en personne (40 %) et lorsqu'elles doivent lire et comprendre des documents écrits (40 %).

#### **Ce que nous avons entendu**

À l'origine, intitulé « espaces inclusifs pour les personnes handicapées », le nom, l'orientation et les mesures prises dans le cadre de ce pilier ont été peaufinés à la suite des commentaires recueillis dans le cadre de notre exercice de mobilisation du public. Cet accent élargi reflète la rétroaction reçue voulant que les espaces inclusifs pour les personnes en situation de handicap doivent tenir compte de plus d'éléments que simplement l'accès physique et inclure la communication, la sensibilisation et la conception de système inclusif.

On nous a dit que la création d'espaces communautaires plus accessibles est une préoccupation considérée largement comme importante. Les personnes en situation de handicap ont souvent l'impression que leur accès aux services et aux lieux publics a été pensé après coup. Il faut des mesures d'adaptation pour que les gens puissent participer. Toutefois, l'accès n'équivaut pas à l'inclusion.

On nous a dit que nous devrions faire de la conception accessible la principale caractéristique. Par exemple, les rampes devraient être le principal mode d'accès au lieu d'être placées sur le côté des immeubles. Nous avons également appris que la création de lieux inclusifs signifie plus que des aménagements physiques. Il faut s'assurer que la conception répond aux besoins des personnes dont le handicap n'est pas toujours visible, par exemple :

- fournir des espaces apaisants et des endroits tranquilles; ou
- fournir de l'information écrite en gros caractères.

On nous a dit que de nombreuses personnes en situation de handicap ne se sentent pas comprises ou appréciées. On nous a dit que ce sentiment est exacerbé lorsque les espaces et les services communautaires ne sont pas accessibles et inclusifs. Les personnes en situation de handicap ne se sentent pas toujours les bienvenues et se sentent comme une préoccupation de second ordre. On nous a dit qu'il est nécessaire de communiquer et de mieux faire connaître la valeur des personnes en situation de handicap dans la collectivité et les milieux de travail.

On nous a dit que l'inaccessibilité met l'accomplissement de tâches quotidiennes hors de portée de beaucoup de personnes. On nous a dit que ces problèmes d'accessibilité aux lieux publics sont frustrants et ajoutent par ailleurs à la stigmatisation.

## Mesures

- Fournir du financement pour appuyer la **production de documents à lire en médias substituts** par l'entremise du Centre d'accès équitable aux bibliothèques et du Réseau national de services équitables de bibliothèque. Ce financement vise à améliorer l'accès aux documents à lire des personnes ayant une déficience de lecture des imprimés.
- **Créer un nouveau programme d'accès équitable à la lecture** qui sera lancé au cours de la période de 2024 à 2025. Ce programme améliorera de façon permanente l'accès aux documents à lire en médias substituts pour les personnes ayant une déficience de lecture des imprimés. Avant son lancement, les personnes en situation de handicap participeront à sa conception.
- **Élaborer de nouveaux règlements en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*** fondés sur des normes existantes ou nouvelles en lien avec les domaines prioritaires de la LCA, comme les technologies de l'information et des communications.
- **Mettre en œuvre la Stratégie fédérale de mesure et de données sur l'accessibilité du 2022 à 2027.**
- Entreprendre un **examen de l'accessibilité des refuges** pour les victimes de violence fondée sur le sexe.

- **Améliorer l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie communautaire et les milieux de travail grâce à des projets de rénovation, de construction et de réaménagement** dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité (FA). Le FA vise à rendre les espaces plus accessibles.

## **Pilier 4 – Une approche moderne à l'égard des personnes en situation de handicap**

Bon nombre des programmes et services offerts par le gouvernement du Canada ont été conçus sans tenir compte du handicap. Les personnes en situation de handicap sont souvent obligées de naviguer dans des systèmes gouvernementaux complexes et fragmentés qui :

- sont ni accessibles, ni inclusifs;
- ne reflètent pas une compréhension moderne du handicap ou de l'évaluation du handicap.

Les programmes et services du gouvernement du Canada comportent des définitions différentes du « handicap », et les processus de demande et d'admissibilité à ces programmes peuvent porter à confusion et y rendre la navigation difficile.

### **Résultat et objectif souhaités**

Le Plan d'action s'attaquera aux difficultés auxquelles font face les personnes en situation de handicap pour accéder aux programmes et aux prestations fédéraux. Il veillera également à ce que les besoins et les points de vue des personnes en situation de handicap soient pris en compte dans les politiques et les programmes du gouvernement.

### **La réalité d'aujourd'hui**

- 30 % des personnes en situation de handicap déclarent être souvent traités mal ou différemment en raison des idées, des croyances ou des attitudes des autres au sujet du handicap.
- En 2020, 54 % des plaintes acceptées par la Commission canadienne des droits de la personne portaient sur la discrimination fondée sur le handicap.
- Les données sur le handicap au Canada sont habituellement tirées d'enquêtes nationales. Ces enquêtes ne sont pas toujours suffisamment vastes pour fournir des données désagrégées fiables au sujet de sous-populations particulières d'une manière qui respecte la confidentialité des renseignements personnels des répondants.

## Ce que nous avons entendu

Nous avons appris qu'une transition vers un guichet unique d'accès aux services gouvernementaux aiderait les personnes en situation de handicap à naviguer dans la complexité des programmes et des services. On nous a dit que ce que les gens mentionnent au gouvernement à propos de leur expérience du handicap devrait être plus important que la documentation médicale actuellement exigée comme preuve du handicap. Le besoin de devoir prouver à répétition le handicap ou le fait de se voir admis à un programme sur la base de son handicap, mais refusé dans un autre, est jugée déraisonnable. On nous a fait part d'un solide appui en faveur d'un processus de demande simplifié et centralisé. Un processus dans le cadre duquel les personnes en situation de handicap n'auraient pas à présenter constamment des demandes et à prouver leur handicap à répétition. Nous avons également appris que de nombreuses personnes en situation de handicap ne savent pas ce qui leur est offert. L'information se trouve sur différents sites Web et relève de différents ministères. Certaines personnes pourraient avoir besoin d'aide pour compléter le processus de demande. De nombreux programmes pour les personnes en situation de handicap ne sont pas accessibles à des personnes autrement admissibles en raison des obstacles que présente le processus de demande. On nous a dit que les gens sentent qu'ils ne sont pas pris en compte ou compris dans le processus. Il devrait être plus facile pour les demandeurs de raconter leur vécu.

## Mesures

- **Adopter une approche moderne du handicap dans l'ensemble du gouvernement du Canada.**
- Travailler à l'échelle du gouvernement et avec la collectivité des personnes en situation de handicap sur la façon d'utiliser une **définition commune** du handicap à l'échelle du gouvernement du Canada.
- **Établir des structures de gouvernance** à l'échelle du gouvernement du Canada qui aideront à faire avancer les mesures et à intégrer la participation des personnes en situation de handicap aux systèmes et processus gouvernementaux.
- **Faire participer les personnes en situation de handicap à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du Plan d'action.** À cette fin, des fonds seront fournis pour appuyer les organismes de personnes en situation de handicap et les organisations autochtones nationales afin qu'ils puissent entreprendre des activités de mobilisation publique auprès des personnes en situation de handicap au sujet du Plan d'action.
- **Comblent les lacunes dans les données sur les personnes en situation de handicap et élaborer des indicateurs pour mesurer les progrès du Plan d'action.** Pour ce faire, on élaborera une stratégie d'amélioration des données sur les personnes en situation de handicap en collaboration avec la collectivité des personnes en situation de handicap.
- **Mettre en œuvre un plan d'action sur les données désagrégées** pour appuyer la collecte de données sur diverses populations.
- **Réunir les partenaires fédéraux, les partenaires autochtones, les entités réglementées, le secteur privé, le milieu universitaire, la collectivité des personnes en situation de handicap et**

**les partenaires provinciaux et territoriaux dans le cadre d'événements qui font la promotion de l'inclusion**, comme le Congrès canadien sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.

- **Aller de l'avant avec la mise en œuvre de la Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique du Canada.** Cela comprend l'engagement à **embaucher 5 000 employés en situation de handicap** dans la fonction publique d'ici 2025.
- **Rendre compte publiquement des effets et des progrès du Plan d'action.**